



Bulletin 1

Sujet : Départ protocolaire

Date de parution : 13 octobre 2022

Date effective : 13 octobre 2022

Le paragraphe 2.8 du règlement particulier mentionne l'organisation d'un départ protocolaire au centre-ville de La Malbaie le vendredi 21 octobre après le Shakedown, soit à compter de 19h30.

Le paragraphe 3.2 mentionne dans l'horaire la présence d'un départ protocolaire.

Le départ protocolaire ne sera PAS présenté dans le cadre de cette édition 2022.

L'organisation et l'horaire de toutes les autres activités mentionnées aux points 2.8 et 3.2 du règlement particulier demeurent valides.